

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, vous êtes convoqué à la séance du Conseil Communal qui se tiendra le 19 décembre 2017 à 20H15'

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR.

Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

1. Zone de Police du Condroz – Budget 2018 – Contribution de la Commune d'Ouffet : décision à prendre.
2. Zone HEMECO – Budget 2018 – Contribution de la Commune d'Ouffet : décision à prendre.
3. Comptabilité du CPAS – Budget ex. 2018 – Approbation : décision à prendre.
4. Modification de voirie - Rue de Hamoir - Cession de deux emprises de voirie (123 m² au total) dans le cadre d'une division de parcelle rue de Hamoir à Ouffet – Parcelle H 52 G : décision à prendre.
5. Modification de voirie - rectification du chemin n° 2 dénommé "Vieille Route de Huy" à Ouffet afin d'adapter le tracé officiel du chemin à la réalité sur le terrain (modification aux abords des parcelles cad. section A n° 100A, 98B, 109C, 96^E, 97, 96B : décision à prendre.
6. Règlement complémentaire de police portant sur la limitation de trois places de stationnement dans la rue Sauvenière : décision à prendre.
7. Informations : Divers.

Conformément à l'art. 20bis §5 de la Loi organique des CPAS, telle que modifiée par décret le 08/12/2005, nous vous informons que ce Conseil communal sera suivi par la réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le mardi 19 décembre 2017 à 20H30'.

ORDRE DU JOUR.

8. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'Action sociale.
9. Informations - Divers.

Ouffet, le 11 décembre 2017.

Par le Collège,

Le Directeur général,
Henri LABORY

La Bourgmestre,
Caroline MAILLEUX